

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/33/L.39/Rev.2
30 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 70 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU
SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Tunisie : projet de résolution révisé^x

Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au
service du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ainsi que sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats,

Rappelant en outre le paragraphe 7 de la section III de sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, par laquelle elle a décidé qu'une conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement se tiendrait en 1978 ou en 1979,

Rappelant ses résolutions 31/184 du 21 décembre 1976, 32/115 du 15 décembre 1977 et 32/184 du 19 décembre 1977,

Tenant compte des résolutions 2028 (LXI) et 2035 (LXI) du 4 août 1976, ainsi que de la résolution 1978/70 du 4 août 1978, du Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement 1/,

^x Le présent projet de résolution est soumis par la délégation tunisienne au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 43 (A/33/43 et Corr.1).

Prenant acte également du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence 2/, y compris ses annexes, ainsi que de l'avant-projet de programme d'action 3/,

Ayant présente à l'esprit la recommandation du Comité préparatoire concernant la date de la convocation de la Conférence,

1. Décide que la Conférence se tiendra du 20 au 31 août à Vienne;
2. Prie le Secrétaire général de la Conférence, en vue de les soumettre pour examen à la troisième session du Comité préparatoire :
 - a) De mettre à jour l'avant-projet de programme d'action 3/ complétant les recommandations formulées par les gouvernements aux niveaux national et régional par celles qui ne figurent pas encore dans le document;
 - b) D'établir un projet préliminaire de programme d'action contenant, sur la base d'une analyse des renseignements qui figurent dans le document susmentionné, un cadre théorique et conceptuel et des recommandations sur les mesures d'action concrète à prendre aux niveaux national, sous-régional, régional, interrégional et international en ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et, en particulier, la mise au point, l'adaptation, l'application et le transfert de la science et de la technique au service du développement des pays en développement, afin de faciliter la négociation et la réalisation d'un accord aussi général que possible sur les questions de fond avant la Conférence;
 - c) D'établir un rapport présentant diverses possibilités quant à la structure définitive du projet de programme d'action à soumettre à la Conférence;
 - d) D'établir un tableau synoptique classant les recommandations en plusieurs groupes : celles qui sont communes à toutes les régions, celles qui sont communes à certaines régions, et celles qui sont particulières à une région, en indiquant leur origine;
3. Prie le Secrétaire général de la Conférence de soumettre à la quatrième session du Comité préparatoire, comme document de base pour l'examen du projet de programme d'action, un supplément à l'"Aperçu des activités des organes, des organismes et des programmes des Nations Unies" (A/CONF.81/PC/19) analysant les produits, les lacunes et/ou les chevauchements des activités des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, compte tenu des vues exprimées par le Comité du programme et de la coordination à sa dix-huitième session;

2/ A/33/298.

3/ A/33/303 et Add.1.

4. Prie instamment le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine de présenter au secrétariat de la Conférence, si possible d'ici au 15 décembre 1978, les propositions théoriques et pragmatiques élaborées lors des réunions intéressant l'Amérique latine;

5. Prie le Secrétaire général de la Conférence de ne pas ménager ses efforts pour que les gouvernements disposent rapidement, afin de pouvoir les examiner en temps voulu, des documents demandés au paragraphe 2 ci-dessus, avant la convocation de la troisième session du Comité préparatoire;

6. Décide, vu les délais limités et l'intérêt qu'il y aurait à parvenir à un accord aussi général que possible sur les questions de fond avant la réunion de la Conférence, que les moyens nécessaires devraient être mis à la disposition du Comité préparatoire s'il décide de tenir une nouvelle réunion ou de prolonger la durée des réunions déjà prévues;

7. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures nécessaires, y compris les dispositions financières, soient prises pour la poursuite des préparatifs de la Conférence sur les plans national, régional et interrégional, y compris une réunion des pays en développement qui font partie du Groupe des 77;

8. Invite les commissions régionales ainsi que les autres organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à continuer à apporter leur plein appui au Secrétaire général de la Conférence pour les préparatifs de cette Conférence;

9. Fait sienne la décision prise par le Comité préparatoire à sa deuxième session d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles 4/.

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 43 (A/33/43), par. 83.